Procès-verbal de la réunion du Groupe consultatif sur le taux CORRA

Réunion hybride, le 8 octobre 2026, de 11 h à 12 h

1. Mot d'ouverture

La présidente souhaite la bienvenue aux membres.

2. Le point sur le taux CORRA

Un représentant de la Banque du Canada (la Banque) fait le point sur l'évolution récente du taux CORRA. Ce taux a été volatil depuis la dernière réunion du Groupe consultatif en avril. Il s'est établi en moyenne 3,4 points de base au-dessus du taux cible de la Banque, l'écart variant de 0 à 12 points de base. Une pression à la hausse sur le taux a été observée à la fin de certains mois, notamment après l'échéance d'importants volumes d'obligations du gouvernement du Canada. Le taux CORRA a aussi eu tendance à évoluer en phase avec l'activité nette pour le compte de clients sur le marché des pensions. Cette activité a culminé en août, puis diminué à mesure que les investisseurs ont réduit leurs positions acheteur à effet de levier sur des obligations en réaction à la hausse des rendements. On trouve d'autres renseignements à ce sujet dans un document d'analyse récemment publié par la Banque.

Les soldes de règlement se sont généralement maintenus à la limite supérieure ou au-dessus de la fourchette de la demande en régime permanent estimée par la Banque, qui est de 50 à 70 milliards de dollars; ils sont restés en moyenne près de 70 milliards de dollars depuis la dernière réunion. La Banque prévoyait faire correspondre le montant des soldes de règlement, qui sont des passifs à taux variable, à la valeur de ses actifs à taux variable, principalement des titres issus de prises en pension à plus d'un jour. À leur échéance, les obligations du gouvernement du Canada inscrites au bilan de la Banque étaient remplacées par des titres issus de prises en pension à plus d'un jour. La Banque a par ailleurs instauré des prises en pension à deux semaines, qui s'ajoutent à ses prises en pension à un jour, pour contribuer à atténuer les pressions sur les marchés de financement. La valeur des titres issus de prises en pension à plus d'un jour correspond maintenant à environ 80 % des soldes de règlement.

Le représentant rappelle également aux membres que la Banque et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ont publié une déclaration commune qui encourage les participants à Lynx à intégrer l'utilisation du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque dans leurs pratiques courantes de gestion des liquidités. Ce mécanisme ne doit pas être vu seulement comme un outil réservé aux circonstances exceptionnelles.

3. Le point sur les paniers de garanties générales et leurs répercussions sur la méthode de calcul du taux CORRA

M. Danny Auger, coprésident du sous-groupe chargé des paniers normalisés au sein du Groupe consultatif sur l'infrastructure liée aux garanties et les pratiques du marché, fait le point sur l'utilisation du panier normalisé de garanties générales composées de titres du gouvernement du

Canada sur la plateforme du Service canadien de gestion des garanties (SCGG). Les opérations utilisant ce panier dans le SCGG et admissibles pour le calcul du taux CORRA ont été mises en place le 6 juillet.

Malgré le bon déroulement du lancement du panier, les volumes d'opérations sont restés faibles. Ils devraient toutefois augmenter à mesure que de nouveaux clients se joindront à la plateforme en 2027 et se familiariseront avec le produit. Certaines incohérences ont été relevées dans les déclarations. L'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) y a remédié en publiant des instructions de déclaration plus claires et plus uniformes.

Un représentant de la Banque rappelle aux membres que, lors du réexamen de 2025 de la méthode de calcul du taux CORRA, on avait déterminé qu'il pourrait être nécessaire de revoir cette méthode après la mise en place des paniers de garanties générales. Les membres discutent des avantages et inconvénients d'inclure les opérations couvertes par ces paniers dans le calcul du taux CORRA. On convient d'attendre que les volumes d'opérations augmentent et qu'on dispose d'assez de données pour faire une analyse plus éclairée avant de réexaminer la méthode.

4. Utilisation prolongée du taux de rechange : faut-il prévoir des mesures de contingence?

Les membres discutent des problèmes potentiels liés à la méthode de calcul existante du taux de rechange dans les rares cas où le taux CORRA ne peut être publié pendant une longue période. Un représentant de la Banque rappelle aux membres qu'on a récemment utilisé cette méthode en raison de problèmes techniques à l'OCRI. La Banque consulte les membres pour savoir si la méthode existante conviendrait aux participants au marché advenant l'impossibilité de publier le taux CORRA pendant une longue période, ou s'il y aurait plutôt lieu de prévoir des mesures de contingence pour une telle éventualité.

Les membres conviennent que la méthode existante est robuste et pourrait même être utilisée pour publier le taux de rechange sur une longue période, soulignant que des spécialistes des marchés y ont grandement contribué, notamment par leurs commentaires. Le Groupe estime qu'il serait peu utile de prévoir des mesures de contingence pour l'instant, car l'utilisation prolongée du taux de rechange calculé selon cette méthode pourrait être nécessaire dans divers scénarios. Ils jugent également peu probable que des problèmes techniques persistent assez longtemps pour rendre cette dernière inadéquate.

5. Divers

La présidente souligne que, selon le mandat du Groupe consultatif, la nomination des membres se fait pour une période de trois ans, après quoi il peut y avoir une rotation. Elle examinera, en consultation avec le secrétariat, la composition du Groupe et informera les membres de tout changement à leur statut avant la prochaine réunion.

En 2027, le Groupe consultatif tiendra deux réunions en personne, dont probablement une à Montréal. Des appels ponctuels pourraient aussi être nécessaires en cas de problèmes liés au taux CORRA.